

Amélioration des structures

Renouvellement des cultures pérennes

Présentation à la Fédération valaisanne des vigneronns
le 26.03.2014



Programme

- 1. Introduction**
- 2. Nouvelle réglementation dès 2014**
- 3. Structure du vignoble VS**
- 4. Exemples de crédits selon exploitation**
- 5. Contenu de la demande / Procédure**
- 6. Conclusions / questions**



Nouvelle réglementation dès 2014 selon art. 44

OAS = base légale fédérale

Les propriétaires qui gèrent eux-mêmes l'exploitation peuvent obtenir un crédit d'investissement pour:

- ▲des mesures destinées à améliorer la production et l'adaptation au marché de cultures spéciales ainsi qu'au renouvellement de cultures pérennes, à l'exception des machines et des équipements mobiles.
- ▲le soutien financier est d'au maximum 50% des coûts réels imputables pour l'aménagement de nouvelles cultures, y compris l'acquisition des plants....
- ▲ Délai de remboursement 8-15 ans mais au moins Fr. 4'000.- / an
- ▲ Autorisation de construire si nécessaire



Structure du vignoble VS

		Expl. avec Vigne					
		A titre principal, accessoire et indéterminé	A titre principal				
Situation en 2012	moins de 1 ha	556	4				
	1 à moins de 3 ha	395	261				
	3 à moins de 5 ha	223	126				
	5 à moins de 10 ha	303	181			566	
	10 à moins de 20 ha	179	145				
	20 à moins de 30 ha	68	60				
	30 à moins de 50 ha	43	38				
	50 ha et plus	16	16				

Source : OFS-Données interactives (<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/onlinedb/stattab/01.topic.9.html>)



Exemples de crédits pour trois exploitations – renouvellement du vignoble sur 25 ans

- ▲ **Exploitation avec 1 ha**
 - Pas possible car inférieur à 1,25 UMOS
- ▲ **Exploitation avec 6 ha**
 - 4800 m² sur deux ans (coût estimé à Fr. 10.- /m²)
 - Crédit de Fr. 24'000.- / 6 ans car Fr. 4'000.- min.
 - Versement en deux fois sur base avancement des travaux et factures
 - 1^{er} remboursement la troisième année
 - Intérêts économisés sur la durée: Fr. 2'000.-
- ▲ **Exploitation avec 20 ha**
 - 8000 m² /an (coût estimé à Fr. 10.-/m²)
 - Crédit de Fr. 40'000.- / 10 ans
 - Versement en une fois sur base avancement des travaux et factures
 - 1^{er} remboursement l'année qui suit le versement
 - Intérêts économisés sur la durée: Fr. 6'000.-



Contenu de la demande

Ecrire avec:

- ▲ 1. Cfc ou preuve de gestion sur trois ans
- ▲ 2. Devis sur l'investissement total prévu
- ▲ 3. Comptabilité avec attestation de dettes
- ▲ 4. Dernière taxation fiscale
- ▲ 5. Attestation de l'office des poursuites
- ▲ 6. Copie des extraits de cadastre des parcelles concernées ou contrat de bail pour fermier

Préparation du budget sur 5 ans et Valeur de rendement estimée de l'exploitation

- ▲ 7. Extrait de cadastre avec état des charges = garantie hypothécaire du prêt, max. 10.-/m²



Procédure

- ▲ Dépôt de la demande: OAS, CP 437, 1951 Châteauneuf
- ▲ Reconnaissance d'exploitation selon OPD
- ▲ Valeur de rendement et Budget par Conseiller agricole
- ▲ Préparation du dossier par expert avec garanties et analyse de risque
- ▲ Décision par canton et Confédération (OFAG)



Procédure

- ▲ Notification de la décision au requérant
- ▲ Acceptation des conditions et reconnaissance de dette
- ▲ Inscription au registre foncier
- ▲ Paiement du crédit (2 tranches: plants et fin des travaux)
- ▲ Remboursement min. Fr. 4'000.-/an



Conclusions

1. Prévoir un délai entre la demande et le début des travaux
2. Faire suivre les documents demandés
3. Prêts sans intérêt à rembourser
4. Charge supportable à long terme
5. Secteur difficile = choix du cépage et bonne gestion
6. Intervenir assez tôt si difficultés financières
7. Suivi par canton (analyse de risque)



Merci pour votre attention



Questions ??